



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 3 octobre 2016 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**SONT PRÉSENTS :**

Maire : Monsieur Michel Plourde  
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard  
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne  
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy  
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois  
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre  
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Directrice générale  
Secrétaire-trésorière : Madame Caroline Lalonde

Coordonnatrice aux  
finances, loisirs et  
communications : Madame Chantale Dallaire

Directeur du service  
de sécurité incendie : Monsieur Alain Roy

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 5 citoyens qui assistent à la séance publique du Conseil de ville.

**ORDRE DU JOUR**

**MOT D'OUVERTURE:**

- |            |  |                   |
|------------|--|-------------------|
| <b>0.0</b> | <b><u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;</u></b>   | <b>Annexe 1.0</b> |
| <b>1.0</b> | <b><u>PROCÈS-VERBAUX</u></b>   |                   |
| 1.1        | Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2016;   | <b>Annexe 1.1</b> |
| 1.2        | Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2016;  | <b>Annexe 1.2</b> |
| <b>2.0</b> | <b><u>ADMINISTRATION FINANCE;</u></b>  |                   |
| 2.1        | Adoption de la liste de comptes à payer;   | <b>Annexe 2.1</b> |
| 2.2        | Adoption de la liste de chèques émis;  | <b>Annexe 2.2</b> |
| 2.3        | Dépôt du rapport de suivi budgétaire;  | <b>Annexe 2.3</b> |
| <b>3.0</b> | <b><u>ADMINISTRATION DIVERS</u></b>  |                   |
| 3.1        | Réalisation d'un rapport sur l'état de l'horloge et production d'une offre pour la restauration et la mise en fonction de l'horloge du Carré ; |                   |
| 3.2        | PIC 150 Canada – Projet de réfection de la piscine municipale ;  | <b>Annexe 3.1</b> |
| 3.3.1      | Désignation de la directrice générale comme personne responsable pour la signature des documents en lien avec le projet ;                      |                   |
| 3.3.2      | Confirmation que la municipalité possède le financement nécessaire à la réalisation du projet ;  |                   |

4.0 **ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES :**

4.1 Fermeture des bureaux au public entre Noël et le Jour de l'an

**TOUR DE TABLE DES ÉLUS**

**QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

5.0 **URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS :**

5.1 Entreprises J.C.B. Hémond Inc – infraction au règlement  
5.2 149-2015 ;

**Annexe 5.1**

6.0 **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

6.1 Octroi du mandat professionnel pour les services  
6.2 d'ingénierie pour la réfection des rues Elm, Pine et Lambert ; **Annexe 6.1**  
6.3 Octroi du contrat pour la fourniture d'un chargeur usagé ; **Annexe 6.2**  
6.4 Autorisation pour lancer un appel d'offres pour l'octroi  
d'un mandat d'arpentage pour le projet d'optimisation de  
la desserte du réservoir Nicolet  
6.5 Villages-Relais – toilette 24h – soumission de Gaétan Rioux  
pour les travaux – demande à la MRC des Sources pour le  
partage des coûts ; **Annexe 6.3**

7.0 **SERVICE INCENDIE**

7.1 Octroi du contrat pour la fabrication de la boîte  
7.2 pour l'unité d'urgence ; **Annexe 7.1**  
7.3 Transmission d'une lettre à la Ville d'Asbestos sur des  
modifications à apporter à l'entente de service actuelle ;

**QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

8.0 **DEMANDES DIVERSES**

8.1 Commission scolaire des Sommets – Consultation plan  
triennal de répartition et de destination des immeubles  
2017-2018 à 2019-2020 ; **Annexe 8.1**  
8.2 Club de Judo – demande au fond local du FDT ; **Annexe 8.2**  
8.3 Club de Judo – demande de subvention pour chaque jeune  
de Danville participant ;  
8.4 M. Sylvain Maurice – demande pour l'achat du lot 4 079 340  
située face au 221, chemin St-Georges à Danville ; **Annexe 8.4**

9.0 **CORRESPONDANCE (pour information)**

9.1 Centraide – demande de soutien financier; **Annexe 9.1**  
9.2 Invitation au Souper-bénéfice pour la sauvegarde de  
l'église de Wotton ; **Annexe 9.2**  
9.3 Ministère de la Sécurité publique – accusé réception et  
confirmation d'ouverture de dossier; **Annexe 9.3**  
9.4 Chambre de commerce – communiqué sur le regroupement  
des deux chambres de Commerce de la MRC ; **Annexe 9.4**

10.0 **VARIA**

10.1 Club Alléganish des Bois-Francis – autorisation de  
traverse des routes municipales pour la saison  
2016-2017 de motoneige ; **Annexe 10.1**  
10.2 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – choix d'un projet;  
10.3

**QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

**MOT DE FERMETURE**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

## PROCÈS-VERBAL

---

### **MOT D'OUVERTURE;**

#### **377-2016-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que soumis, le tout en considérant des varia ouverts.

**ADOPTÉ.**

### **PROCÈS-VERBAUX**

#### **378-2016-Adoption du procès-verbal du 6 septembre 2016;**

Il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 6 septembre 2016 est adopté tel que soumis, l'ensemble des élus ayant eu l'opportunité d'en prendre connaissance au moins 2 jours avant la présente séance et par conséquent, il y a dispense de lecture de celui-ci en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ.**

#### **379-2016-Adoption du procès-verbal du 20 septembre 2016;**

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que le procès-verbal du 20 septembre 2016 est adopté tel que soumis, l'ensemble des élus ayant eu l'opportunité d'en prendre connaissance au moins 2 jours avant la présente séance et par conséquent, il y a dispense de lecture de celui-ci en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

**ADOPTÉ.**

### **ADMINISTRATION FINANCE;**

#### **380-2016-Adoption de la liste de comptes à payer;**

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que la liste des comptes à payer est approuvée et qu'il soit procédé à leur paiement, le tout pour une somme totalisant 346 647,72 \$.

**ADOPTÉ.**

#### **381-2016-Adoption de la liste de chèques émis;**

Il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que la liste des chèques émis est approuvée, le tout pour une somme totalisant 108 258,43 \$.

**ADOPTÉ.**

### **Dépôt du rapport de suivi budgétaire;**

La directrice générale dépose un rapport de suivi budgétaire aux élus pour information.

### **ADMINISTRATION DIVERS**

#### **382-2016-Réalisation d'un rapport sur l'état de l'horloge et production d'une offre pour la restauration et la mise en fonction de l'horloge du Carré ;**

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville désire obtenir un rapport sur l'état de l'horloge ainsi qu'un plan pour réaliser la restauration et la mise en fonction de l'horloge du Carré ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville a demandé à deux horlogers de soumissionner pour le projet, à savoir :

- Clinique d'horlogerie Sherbrooke – Bernard Gagnon ;
- Pelletier Horloger – Daniel Pelletier ;

**ATTENDU QUE** Clinique d'horlogerie Sherbrooke a choisi de ne pas soumissionner sur ce projet ;

**ATTENDU QUE** l'offre de Pelletier Horloger est de 285 \$ plus les taxes applicables pour la rédaction d'un document présentant la condition de l'horloge publique de Danville, et la préparation d'une offre pour la restauration et la mise en fonction de l'horloge, le tout incluant le temps de déplacement ainsi que le kilométrage effectué ;

**ATTENDU QUE** l'offre de Pelletier Horloger conforme à ce qui était demandé ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité d'octroyer le mandat pour la préparation d'un document sur la condition de l'horloge et la préparation d'un plan de restauration et de mise en fonction à Pelletier Horloger pour un montant de 285 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉ.**

**383-2016-PIC 150 Canada – Projet de réfection de la piscine municipale :**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, madame Caroline Lalonde, à signer pour et au nom de la Ville de Danville tous les documents relatifs au projet de réfection de la piscine municipale déposé auprès de Développement économique Canada dans le cadre du programme du PIC 150 Canada.

**ADOPTÉ.**

**384-2016-PIC 150 Canada – Projet de réfection de la piscine municipale :**

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que la Ville de Danville confirme à Développement économique Canada qu'elle possède le financement nécessaire à la réalisation du projet de réfection de la piscine municipalité, le tout suivant le règlement d'emprunt no 150-2015 décrétant la réfection/modification de la piscine et barboteuse et autorisant un emprunt au montant de 425 000\$ pour en acquitter le coût.

**ADOPTÉ.**

**ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES :**

**385-2016-Fermeture des bureaux au public entre Noël et le Jour de l'an**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité que l'Hôtel de Ville soit fermé au 22 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclusivement pour la période des fêtes.

**ADOPTÉ.**

**TOUR DE TABLE DES ÉLUS**

**Monsieur Stéphane Roy, conseiller au siège no.3 :** Il est pris dans divers projets avec la ferme depuis quelques semaines. Il a participé à différentes rencontres pour le comité de voirie et de bâtiment, dont une rencontre de suivi sur les projets de renouvellement des infrastructures d'égout et d'aqueduc.

**Monsieur Jean-Guy Dionne, conseiller au siège no.2 :**

Départ avec le sympo : fin de semaine fête du Travail, représentation comme représentant au GA. Gros merci aux bénévoles pour le succès

Visite à la Fête au Ville en fin de semaine



6 septembre : assemblée du mois  
 15 septembre : assemblée légion  
 20 septembre : 2<sup>ième</sup> assemblée du mois  
 21 septembre : assemblée chambre de commerce AGA  
 23 septembre : inauguration skate park Mgr Thibault. Merci aux organisateurs beau succès  
 26 septembre : réunion sympo : retour sur la dernière édition. Post mortem des bons et moins bons. Budget déjà mode 19<sup>e</sup>  
 27 septembre : caucus

Mois assez bien rempli

**Monsieur Patrick Satre, conseiller au siège no.5 : rien.**

**Monsieur Patrick Dubois, conseiller au siège no.4 : Il a assisté au Gala méritas du trio étudiant Desjardins pour l'emploi. Il a également participé à une rencontre avec les pompiers afin de finaliser l'entente de travail avec la Ville de Danville. Il est allé assister à la pratique incendie du 25 septembre dernier au Carré.**

**Madame Francine Labelle-Girard, conseillère au siège no.1 : fête des oiseaux la semaine prochaine. Démarches pour récupérer le dépliant des petits pas.**

01 septembre -Appel à Geneviève Destroismaisons chez elle et à son travail pour obtenir le fichier du dépliant municipal- pas de retour  
 03 septembre - bénévole Mgr Thibault au Symposium  
 04 septembre -bénévole Mgr Thibault au Symposium  
 - travail pour installer logiciel sur ordi Burbank  
 - Rencontre Geneviève Destroismaisons pour le dépliant municipal - Dit qu'elle l'a, mais devra demander à quelqu'un d'en faire une copie. Nous recevrons sous peu le fichier par courriel. Autorisation de l'appeler à son travail  
 06 septembre - OMH question pour ramassage de feuilles mortes.  
 - Assemblée de la Ville  
 07 septembre - Travaux Burbank, logiciel & divers  
 12 septembre -Cessation emploi Burbank, travail logiciel Windows  
 -OMH de Danville réunion loyers tous occupés, regroupement avec Asbestos en étude, travaux de revêtement de plancher à refaire  
 14 septembre - Réclamation Emploi QC Burbank suite à cessation emploi.  
 - Appel à Geneviève Destroismaisons - laissé message, pas de retour, Appel chez elle pas de répondeur.  
 - Réunion Burbank, travaux sur passerelles presque terminés, organisation de la Fête des Oiseaux Migrateur déjà pas mal avancée, rapport des étudiants pour l'été 2016, 6 caméras installées et 2 autres seront installées au printemps prochain, bon travail des bénévoles Daniel Cloutier et Gilles Parent, beaucoup de troubles cet été avec les employés en réinsertion au travail par contre du bon travail des gens sur travaux compensatoires.  
 15 septembre-Envoi courriel à Geneviève Destroismaisons pour encore le fichier du dépliant - pas de réponse  
 - Début comptabilité de la Corporation de développement économique de Danville  
 16 septembre - Rencontre Chantale Dallaire pour dépliant et organisation d'une campagne de financement.  
 -Appel à Lyne Carrier d'Emploi Québec pour réclamation salaire de Burbank  
 - Courriel via Facebook à Geneviève Destroismaisons pour dépliant - pas de retour  
 17 septembre -Installation Office dans les ordinateurs Burbank  
 19 septembre - Corpo développement économique de Danville finir comptabilité - envoi au c.a.  
 - Fax à Geneviève Destroismaisons au travail pour obtenir fichier dépliant - aucun retour  
 20 septembre -Vérification carte Ville  
 -Assemblée de Ville  
 -Atelier de Ville  
 21 septembre - AGA Chambre de commerce Danville

25 septembre -Marche Burbank  
27 septembre -Caucus de Ville  
- Révision et corrections bulletin municipal octobre  
28 septembre - Démarches pour avoir fichiers dépliant Danville  
29 septembre - Aide demande changement # porte 12 et 16 route 116 Fédération  
Village Relais

**Madame Nathalie Boissé, conseillère au siège no.6** : candidature pour le prix Pierre-Grimard

Préparation pour l'inauguration du Skate Park incluant plusieurs démarches et plusieurs heures.

Démarche afin de relocaliser le Club de Judo suite à la vente du 52 Daniel Johnson (ancien hôtel de ville)

15 sept : C.A. Transbestos

19 sept : 2<sup>ème</sup> assemblée de la ville + Atelier de travail  
21 sept : Visite de locaux avec le club de Judo

23 sept : Inauguration du Skate Park Il y a eu une très grande participation des jeunes et de la population. La maison des jeunes de Warwick était sur place. Un jeune de Lévis y était. Des skateurs du magasin Cabal de Victo étaient également sur place. Le magasin Cabal de Victoriaville, Illusion de Sherbrooke ainsi que le Vertical de Victoriaville étaient commanditaires pour l'évènement.

27 sept : Caucus de la ville

**Monsieur Michel Plourde, maire :**

Mardi 6 septembre : réunion aqueduc-égout  
Vendredi 9 septembre : rencontre d'évaluation avec la direction générale  
Mercredi 14 septembre : rencontre MRC (atelier de travail)  
présence rencontre corporation de développement  
Burank  
Vendredi 16 septembre : Rencontre avec la SQ - nouveau lieutenant du quartier  
général de Wotton, Lt. Gauthier  
rencontre avec Dominic Poulin, conseiller  
agroéconomique de la MRC et un investisseur potentiel  
Mardi 20 septembre : atelier de travail – Ville de Danville  
Jeudi 22 septembre : réunion aqueduc-égout  
Vendredi 23 septembre : inauguration du skate park  
Dimanche 25 septembre : participation à l'activité Marathon ADS  
Lundi 26 septembre : conseil de la MRC  
Mardi 27 septembre : caucus de la Ville de Danville  
Vendredi 30 septembre : rencontre pour la démolition du 29-31 du Carmel

**QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

Aucune question de la part des citoyens.

**URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS :**

**386-2016-Entreprises J.C.B. Hémond Inc – infraction au règlement 149-2015 :**

**ATTENDU** QU'au cours de l'année 2013, l'Entreprise J.C.B. Hémond Inc. est devenue propriétaire du lot 4 079 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, lequel est connu et désigné comme étant le 16, rue Saint-Jean à Danville ;

**ATTENDU QUE** le 6 mai 2013, la Ville de Danville a émis un certificat autorisant la démolition de l'immeuble de trouvant sur ce lot ;

**ATTENDU QU'**au cours de l'été 2014, Entreprises J.C.B. Hémond Inc. a débutée des travaux d'excavations avec comme objectif d'agrandir la cour de l'entreprise, laquelle est adjacente au lot 4 079 171 ;



**ATTENDU QUE** le 6 août 2014, un préavis d'infraction au règlement de zonage no. 393 de la Ville de Danville a été transmis à Entreprises J.C.B. Hémond Inc. relativement à des travaux d'excavation effectués sans autorisation en zone résidentielle et relativement à l'extension d'un usage dérogatoire, le tout suivant les articles 23 et 82 du règlement 393 ;

**ATTENDU QUE** le 13 août 2014, suite à la réception de ce préavis, Entreprises J.C.B. Hémond Inc. a transmis une demande à la Ville de Danville afin que le zonage du secteur soit modifié pour passer de résidentiel à commercial ;

**ATTENDU QU'**après diverses conversations, la Ville de Danville a décidé d'adopter un règlement sur les PPCMOI afin de traiter la demande présentée par Entreprises J.C.B. Hémond Inc. ;

**ATTENDU QUE** le 8 septembre 2015, la Ville de Danville a adopté le règlement no. 151-2015 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

**ATTENDU QUE** suite à l'adoption du règlement no. 151-2015 relatif aux PPCMOI, Entreprises J.C.B. Hémond Inc. n'a pas déposé de demande de projet afin de régulariser la situation ;

**ATTENDU QUE** monsieur Michel Hémond, président de J.C.B. Hémond, a été avisé à au moins à deux reprises verbalement de cesser de creuser le terrain constitué par le lot 4 079 171 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond ;

**ATTENDU QUE** le 27 septembre 2016, une visite sur le site d'Entreprises J.C.B. Hémond Inc. a permis de constater que des travaux d'excavations ont eu lieu sur la presque totalité du lot 4 079 171 ;

**ATTENDU QUE** les travaux d'excavations ont eu lieu sans certificat d'autorisation et sur un lot situé en zone résidentielle, le tout en contravention avec l'article 7.1 du Règlement 149-2015 relatif aux permis et certificats ;

**ATTENDU QUE** les travaux d'excavations réalisés laissent craindre un éventuel glissement de terrain à la Ville de Danville et que des travaux à court terme doivent être réalisés pour stabiliser le tout ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville fasse parvenir une lettre par courrier recommandé à Entreprises J.C.B. Hémond Inc. afin de lui offrir deux possibilités quant à l'excavation réalisée sur le lot 4 079 171, à savoir :
  - o Déposer un plan de remise en état des lieux dans les 10 jours de la réception de l'avis et que ce plan respecte les recommandations de la Ville de Danville, ou ;
  - o Déposer une demande officielle dans le cadre du PPCMOI afin de régulariser la situation du lot 4 079 171, le tout dans les 10 jours de la réception de l'avis – dans le cadre de la demande effectuée via le règlement 151-2015 relatif aux PPCMOI, la Ville de Danville pourra exiger la réalisation de divers travaux pour assurer la stabilité du talus, notamment une étude géotechnique, afin d'éviter un futur glissement de terrain ;
- À défaut pour Entreprises J.C.B. Hémond de s'exécuter dans le délai imparti, la directrice générale est autorisée à transmettre ce dossier aux conseillers juridiques de la Ville de Danville afin d'entreprendre des démarches légales pour la remise en état du site.

**ADOPTÉ.**

## **VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**387-2016-Octroi du mandat professionnel pour les services d'ingénierie pour la réfection des rues Elm, Pine et Lambert ;**

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'octroyer un mandat professionnel pour les services d'ingénierie pour la réfection des rues Elm, Pine et Lambert;

**ATTENDU QUE** quatre (4) firmes de professionnels ont été sollicitées afin de déposer une offre et que ces quatre (4) firmes de professionnels ont déposé une offre à la Ville de Danville;

**ATTENDU QUE** suivant l'appel d'offres, les résultats sont les suivants :

	<b>Tetra Tech</b>	<b>WSP</b>	<b>EXP</b>	<b>SM</b>
Pointage	33,81	36,77	24,11	25,53
Prix	39 250 \$	37 800 \$	59 300 \$	55 220 \$

**ATTENDU QUE** WSP est la firme ayant obtenu le meilleur pointage et que la soumission déposée est conforme;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de WSP pour les services d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance du chantier pour le projet de réfection des rues Elm, Pine et Lambert;
- La directrice générale, madame Caroline Lalonde, ainsi que le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel, sont mandatés à signer pour et au nom de la Ville de Danville tous les documents relatifs à cet octroi;
- Les frais relatifs aux présentes sont puisés à même le budget courant;

**ADOPTÉ.**

**388-2016-Octroi du contrat pour la fourniture d'un véhicule chargeur usagé :**

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres sur invitation afin de procéder à l'acquisition d'un véhicule chargeur usagé;

**ATTENDU QUE** quatre (4) fournisseurs ont été sollicités afin de déposer une offre pour l'acquisition d'un véhicule chargeur usagé et que ces quatre (4) fournisseurs ont déposé une offre à la Ville de Danville;

**ATTENDU QUE** suivant l'appel d'offres, les résultats sont les suivants :

- Gauvin Équipement Inc. – 64 900 \$ plus les taxes applicables pour un véhicule chargeur de marque Hyundai HL757 2005 – 9 000 heures;
- Équipements Forcier Ltée – 69 000 \$ plus les taxes applicables pour un véhicule chargeur de marque Volvo L70E 2004 – 7 800 heures;
- Entrepex Inc. – 69 585 \$ plus les taxes applicables pour un véhicule chargeur de marque Hyundai HL750 XTD 2003 – 2 980 heures
- Longus – Estrie (8348871 Canada Inc.) – 69 897 \$ plus les taxes applicables pour un véhicule chargeur de marque JBC 436 2007 – 8 000 heures

**ATTENDU QUE** l'octroi du contrat était conditionnel à une vérification mécanique approfondie du véhicule;

**ATTENDU QUE** le service de la voirie a inspecté les quatre (4) véhicules pour lesquels des offres ont été déposées;

**ATTENDU QUE** suite à l'inspection mécanique des véhicules, le service de la voirie recommande l'acquisition du véhicule offert par Gauvin Équipement Inc.;

**ATTENDU QUE** Gauvin Équipement Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre de Gauvin Équipement Inc. pour l'acquisition d'un véhicule chargeur de marque Hyundai HL757 2005 – 9 000 heures, pour la somme de 64 900 \$ plus les taxes applicables;



- Le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel, est mandaté à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à cet achat;
- Les frais relatifs à la présente sont affectés au règlement d'emprunt 156-2016;

**ADOPTÉ.**

**389-2016-Autorisation pour lancer un appel d'offres pour l'octroi d'un mandat d'arpentage pour le projet d'optimisation de la déserte du réservoir Nicolet**

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville a amorcé l'étude d'un projet pour alimenter en eau potable une partie de la Ville via le réservoir existant localisé sur la rue Nicolet ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville désire octroyer un mandat pour la mise en plan des infrastructures existantes avant de lancer un appel d'offres pour la réalisation de plans et devis pour ce projet ;

**ATTENDU QUE** ces travaux devront être réalisés avant les premières neiges ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Roch Hamel, à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un mandat pour les relevés topographiques et la mise en plan des infrastructures existantes en lien avec le projet d'alimentation en eau potable d'une partie de la Ville via le réservoir existant localisé sur la rue Nicolet.

**ADOPTÉ.**

**390-2016-Villages-Relais – toilette 24h – soumission de Gaétan Rioux pour les travaux – demande à la MRC des Sources pour le partage des coûts ;**

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville est membre de Villages-Relais ;

**ATTENDU QUE** pour rester membre de Villages-Relais, la municipalité doit rencontrer différentes conditions et notamment celle de posséder une toilette accessible 24h/24 pour les visiteurs ;

**ATTENDU QUE** depuis que le dépanneur Ultramar n'est plus ouvert 24h/24, cette condition n'est plus remplie par la Ville de Danville et met en péril la conservation du label « Villages-Relais » pour la municipalité ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville a pris entente avec la MRC des Sources et le Comité Touristique des Sources afin de rendre accessible 24h/24 la toilette du bureau l'information touristique ;

**ATTENDU QUE** des travaux de réaménagement de l'espace doivent être réalisés au bureau d'information touristique afin de limiter au maximum l'espace auquel auront accès les utilisateurs de la toilette 24h, le tout dans l'objectif de limiter les possibilités de vandalisme ;

**ATTENDU QUE** V. Rioux & Fils Inc. a déposé une soumission pour l'estimé des coûts pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 1 956,95\$ plus les taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville est la porte d'entrée de la MRC des Sources et qu'elle est le seul Villages-Relais de la MRC ;

**ATTENDU QUE** le maintien d'une accréditation « Villages-Relais » dans la MRC des Sources est un plus pour la région, car cela permet de « mettre sur la carte » la MRC ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **DE** :

- Réaliser les travaux de réaménagement au bureau d'information touristique des Sources afin de rendre accessible la toilette 24h/24 dans le but de maintenir l'accréditation « Villages-Relais » de Danville ;

- Transmettre une demande à la MRC des Sources pour le partage des coûts de ces travaux ;

**ADOPTÉ.**

### **SERVICE INCENDIE**

#### **390-2016-Octroi du contrat pour la fabrication de la boîte pour l'unité d'urgence :**

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville a procédé à un appel d'offres public via le site du SE@O afin d'octroyer un contrat pour la fabrication d'une boîte pour l'unité d'urgence;

**ATTENDU QUE** suivant l'appel d'offres, les résultats sont les suivants :

- Aluquip Inc., 139 900 \$ plus les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** l'offre de services reçue est conforme aux modalités mises en place pour l'appel d'offres et que le prix reçu pour la fabrication de la boîte pour l'unité d'urgence est dans la braquette des prix attendu par la Ville de Danville;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville accepte l'offre d'Aluquip Inc. au montant de 139 900 \$ plus les taxes applicables;
- Le directeur du service incendie, monsieur Alain Roy, est mandaté à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents relatifs à cet achat;
- Les frais relatifs à la présente sont affectés au règlement d'emprunt 159-2016;

**ADOPTÉ.**

#### **391-2016-Transmission d'une lettre à la Ville d'Asbestos sur des modifications à apporter à l'entente de service actuelle ;**

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville et la Ville d'Asbestos ont un litige quant au mode de facturation pour la couverture incendie d'une portion du territoire de Danville par le SSI d'Asbestos ;

**ATTENDU QU'**il n'y a actuellement aucune entente de signée entre les parties ;

**ATTENDU QUE** l'entente proposée par la Ville d'Asbestos prévoit une répartition du coût du service incendie de la Ville d'Asbestos selon la richesse foncière des municipalités desservies par le SSI d'Asbestos ;

**ATTENDU QUE** pour la Ville de Danville, cela représente 14% du total de la facture ;

**ATTENDU QUE** l'entente proposée ne prévoit aucun plafond au niveau des frais et qu'advenant un feu majeur, la Ville de Danville pourrait devoir payer 14% des coûts de cette intervention, même si celle-ci n'a pas eu lieu à Danville ;

**ATTENDU QUE** l'entente proposée ne prévoit aucun mécanisme afin que la ville de Danville puisse s'opposer à certaines acquisitions du SSI d'Asbestos ;

**ATTENDU QUE** le coût des immobilisations tel que les camions incendie, est inclus dans le partage des frais, mais que la Ville de Danville ne peut prétendre à aucun droit dans l'équipement pour lequel elle aura payé ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville a rencontré à plusieurs reprises la Ville d'Asbestos afin de tenter de trouver un terrain d'entente relativement à la couverture incendie d'une portion de son territoire ;

**ATTENDU QUE** malgré ces rencontres la Ville d'Asbestos refuse toute proposition afin de modifier l'entente proposée ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville désire soumettre une dernière proposition d'entente avant d'évaluer d'autres possibilités pour la desserte de son territoire ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE** :

- La Ville de Danville transmet une lettre à la Ville d'Asbestos afin de proposer l'entente suivante :
  - o Intégration d'un mécanisme avec contrepoids afin que les municipalités membres de l'entente de desserte incendie puissent s'opposer à une dépense du SSI d'Asbestos – la Ville de Danville propose que si 3 municipalités sur les 4 membres de l'entente sont contre une décision, le SSI d'Asbestos devra renoncer et se rasseoir avec les municipalités membres afin de trouver un terrain d'entente ;
  - o Tarification selon un tarif fixé à 25 000\$ en début d'année et ensuite à la pièce en fonction des interventions réelles sur le territoire, le tout selon le tarif prévu au schéma de couverture de risques de la MRC des Sources ;
  - o Déduction de tous les revenus, y compris les revenus issus de la vente des équipements, de la facture envoyée aux municipalités membres de l'entente de desserte incendie ;
  - o Un plafond de dépenses maximales est intégré à l'entente afin que la Ville de Danville ne défraie pas de coûts exorbitants pour un incendie survenu à l'extérieur de son territoire. Il est proposé qu'en ce cas, un maximum de 5% des coûts de cet incendie puisse être facturé à la Ville de Danville.
- La Ville de Danville est également prête à évaluer un échange de service afin que son SSI puisse couvrir le territoire de St-Barnabé en contrepartie de la couverture d'une portion des territoires de Morill, Plein air, Boudreau et Pinard ;
- Copie de la lettre sera transmise au Ministère de la Sécurité publique ;
- À défaut d'entente entre les deux municipalités, la Ville de Danville entreprendra des démarches afin d'assurer la protection incendie de son territoire sans avoir besoin de requérir à une desserte extérieure ;

**ADOPTÉ.**

#### **QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

Aucune question de la part des citoyens.

#### **DEMANDES DIVERSES**

#### **392-2016-Commission scolaire des Sommets – Consultation plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018 à 2019-2020 ;**

**ATTENDU QU'**en conformité avec la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires a autorisé, à sa séance du 20 septembre 2016, le dépôt pour consultation de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018 à 2019-2020 ;

**ATTENDU QUE** ce processus de consultation annuel prévoit que chaque municipalité desservie par la Commission scolaire des Sommets peut donner son avis au conseil des commissaires au sujet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles ;

**ATTENDU QUE** le plan triennal déposé prévoit le maintien des installations et des services actuellement en place sur le territoire de la Commission scolaire des Sommets, y compris le maintien des écoles de cinquante élèves et moins, soit les écoles Saint-Laurent et Notre-Dame-de-Lourdes ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le Conseil de ville mandate la directrice générale afin de transmettre un avis favorable à la Commission scolaire des Sommets relativement à son plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2018 à 2019-2020.

**ADOPTÉ.**

#### **393-2016-Club de Judo – demande au fond local du FDT ;**



**ATTENDU QUE** le Club de Judo a déposé un projet au FDT régional afin d'offrir de cours de judo sur les territoires de Danville, Asbestos et St-Camille, en plus de procéder au renouvellement d'équipement désuet, dont des tatamis ;

**ATTENDU QUE** le coût total du projet déposé est de 20 925 \$ et que le montage financier prévoit un support de la communauté tel qu'indiqué ici-bas :

- MRC des Sources – FDT Régional : 9 500 \$
- Ville de Danville : 1 344 \$
- Ville d'Asbestos : 2 688 \$
- Municipalité de St-Camille : 3 544,40\$
- Club de Judo : 3848,60 \$

**ATTENDU QUE** pour que le projet soit accepté dans le fonds régional du FDT, il faut que la Ville de Danville donne son aval au montage financier présenté ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que la ville de Danville donne son aval au financement demandé de 1 344\$, et que cette somme soit prise à même le volet local du FDT selon la répartition suivante :

- 80 % FDT local : 1 075 \$
- 20 % Ville de Danville : 269 \$

**ADOPTÉ.**

**Club de Judo – demande de subvention pour chaque jeune de Danville participant ;**

Ce point est reporté aux discussions pour le budget 2017.

**394-2016-M. Sylvain Maurice – demande pour l'achat du lot 4 079 340 situé face au 221, chemin St-Georges à Danville ;**

**ATTENDU QUE** monsieur Sylvain Maurice désire acquérir de la Ville de Danville le lot 4 079 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, constituant une emprise excédentaire du chemin St-Georges se trouvant face à son domicile ;

**ATTENDU QUE** le lot 4 079 340 constitue une emprise excédentaire du chemin St-Georges à Danville et que cette portion de chemin n'est plus utilisée comme chemin public ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal veut fermer et abolir comme chemin municipal cette emprise devenue excédentaire et qui est sous sa juridiction;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, pour la municipalité, de procéder à la fermeture et à l'abolition de l'emprise du chemin St-Georges constitué par le lot 4 079 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond ;

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., chap. 47.1) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle fermeture;

**ATTENDU QUE** la Ville de Danville désire également vendre le lot 4 079 340 à monsieur Sylvain Maurice;

**ATTENDU QUE** ce lot est présentement évalué à 100\$ au rôle foncier;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité **QUE** :

- la Ville de Danville procède à la fermeture et à l'abolition comme chemin public de l'emprise excédentaire du chemin St-Georges constitué par le lot 4 079 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond;



- la Ville de Danville reconnaît, par la présente, que l'assiette de l'ancien chemin St-Georges constitué par le lot 4 079 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, n'est plus affectée à l'utilité publique;
- la Ville de Danville vend le lot 4 079 340 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond à monsieur Sylvain Maurice le tout, selon les conditions suivantes :
  - o La vente se fera en contrepartie du paiement de la somme de 100\$, le considérant que cette somme équivaut au montant inscrit au rôle comme valeur de ce lot ;
  - o les frais de l'acte ainsi que les frais d'arpentage, le cas échéant, seront assumés par l'acheteur ;
  - o La directrice générale et le maire sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Danville les documents requis et à faire toutes déclarations nécessaires à la réalisation de cette vente.

**ADOPTÉ.**

**CORRESPONDANCE (pour information)**

- Centraide – demande de soutien financier;
- Invitation au Souper-bénéfice pour la sauvegarde de l'église de Wotton ;
- Ministère de la Sécurité publique – accusé réception et confirmation d'ouverture de dossier;
- Chambre de commerce – communiqué sur le regroupement des deux chambres de Commerce de la MRC des Sources

**VARIAS**

**395-2016-Club Alléghanish des Bois-Francs – autorisation de traverse des routes municipales pour la saison 2016-2017 de motoneige ;**

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité d'autoriser le Club Alléghanish des Bois-Francs à traverser les routes suivantes pour la saison de motoneige :

- |                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| - Chemin Castle Bar | - Chemin Goodenough  |
| - Rue du Carmel     | - Chemin Tremblay    |
| - Chemin Bennett    | - Rue Daniel-Johnson |

Il est aussi convenu d'autoriser la circulation des VHR sur les berges des routes du MTMDET situées sur le territoire de Danville et notamment les routes suivantes :

- Traverse de la route 116 et de la route 255 à la hauteur de la voie de contours;
- Longer et traverser la route 116 à l'intersection avec la rue Daniel-Johnson;

**ADOPTÉ.**

**396-2016-Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – choix d'un projet;**

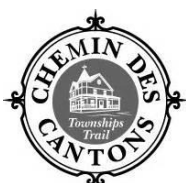
**ATTENDU QUE** la Ville de Danville a déposé le projet « Personnes âgées en mouvement » dans la cadre du *Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés*, afin d'acquérir des modules extérieurs pour aider à garder actifs les aînés de Danville ;

**ATTENDU QUE** le Comité de la bibliothèque de Danville a également soumis un projet afin de moderniser et d'améliorer l'ameublement de la bibliothèque de Danville;

**ATTENDU QUE** les projets sont considérés comme deux projets de la Ville de Danville et que le Conseil de ville doit prioriser un projet par rapport à un autre;

**ATTENDU QUE** la bibliothèque de Danville sera déménagée dans de nouveaux locaux au cours des prochains mois et que les besoins identifiés dans la demande déposée pourraient changer entre-temps;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que le projet priorisé dans le



cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés soit le projet « Personnes âgées en mouvement ».

**ADOPTÉ.**

**397-2016-Modification du représentant de la Ville de Danville auprès du comité de la bibliothèque de Danville;**

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité que monsieur Patrick Satre soit désigné comme nouveau représentant du Conseil de ville sur le Comité de la bibliothèque de Danville.

**ADOPTÉ.**

**398-2016-Envoi d'une lettre au Comité de la bibliothèque sur l'obligation qu'un membre du conseil soit présent lors des réunions;**

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité **QUE** :

- la Ville de Danville transmet une lettre aux membres du Comité de la bibliothèque de Danville afin de leur faire part de la modification du représentant municipal désigné pour siéger au Comité de la bibliothèque;
- la lettre transmise au Comité de la bibliothèque rappelle aux membres du comité que la présence du représentant municipal aux rencontres du Comité n'est pas facultative, mais bien obligatoire et que le représentant municipal doit être tenu au courant des activités de la bibliothèque, de leurs demandes ainsi que de leurs projets.

**ADOPTÉ.**

**QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)**

**Monsieur Gilles Lacroix** : Il informe le Conseil de Ville que les passerelles sont terminées. Il reste quelques bancs à terminer, mais ils le seront après la fête des oiseaux migrateurs. Monsieur Lacroix invite les membres du Conseil à la Fête des oiseaux migrateurs qui aura lieu ce week-end. L'inauguration officielle des passerelles se fera le samedi 8 octobre à 10 h 00. Monsieur Lacroix fait aussi un retour sur la marche du Tour du monde avec Jean Béliveau qui a eu lieu le dimanche 25 septembre 2016. L'évènement fut une bonne réussite et la Corporation a réussi à amasser 450\$ suite à cette marche. Monsieur Lacroix demande si une dame Demers voulant venir en aide à la famille de St-Georges dont la maison a été brûlée suite à l'invasion de la mérule pleureuse peut venir recueillir des dons sur le site de l'étang Burbank lors de la Fête des Oiseaux migrateurs. Monsieur Lacroix demande également au Conseil s'il peut s'adresser à eux en privé à la fin de la séance publique. Le Conseil accepte de le rencontrer.

**Monsieur Alain Roy, directeur du service incendie** : Monsieur Roy revient sur la demande de monsieur Lacroix concernant la collecte de dons pour la famille de St-Georges. Il est d'avis qu'afin de traiter toutes les demandes de façon standard, il faudrait que la dame en question vienne chercher un permis au bureau municipal afin que la Ville conserve un historique de ce type de demande. Ce permis peut être délivré gratuitement par la municipalité, mais il n'en reste pas moins qu'il devrait être obligatoire de se le procurer. Les membres du Conseil sont en accord avec ce commentaire et il est demandé à monsieur Lacroix d'adresser cette condition à la dame Demers.

**MOT DE FERMETURE**

**399-2016-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 02, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente assemblée soit levée.

**ADOPTÉ.**

X \_\_\_\_\_  
Michel Plourde, maire

X \_\_\_\_\_  
Caroline Lalonde, directrice générale  
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.